

## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

À cette séance ordinaire tenue le 12<sup>e</sup> jour de décembre 2016 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

Ajournement pour la séance extraordinaire sur le budget. Les travaux reprennent à 20h15.

2016-12-12-235

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2016-12-12-236

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

## **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions des procès-verbaux du 14 novembre et du 5 décembre 2016.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2016-12-12-237

## **RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

### **EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 12 décembre 2016 au montant de 330 749.23 \$ et autorise le paiement des factures.

### **LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2016**

<b>#</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
1	Hydro-Québec	10 154.34 \$
2	Telus	1 443.30 \$
3	Telus Mobilité	31.22 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, couple quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Salaires nets des Élus, novembre	2 459.96 \$
7	Salaires nets des Employés, novembre	15 026.90 \$
8	Salaires nets des Pompiers, novembre, gardes, 5 sorties, pratiques, prévention, administratif: Patrick Auger et Mathieu Champagne	3 704.99 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise novembre	7 684.82 \$
10	Receveur Général du Canada, remise novembre	3 073.05 \$
11	REER, cotisations novembre	1 829.20 \$
12	Financière Manuvie, ass. collective novembre	2 404.73 \$
13	Canadien National, octobre	554.00 \$
14	Postes Canada, éclairneur	169.88 \$
15	René Bélanger, remb.act. ext. hockey Tomas Lebel	95.00 \$
16	Ministre des Finances et de l'Économie, demande d'autorisation au MDDELCC, mise aux normes eau potable Aq.PM.	654.00 \$

17	Amusement Portneuf, location jeux gonflables, fête fin du camp de jour 12 août, Loisirs	400.00 \$
18	Comité St-Casimir 2000 Inc. Aide à la construction Sébastien Carreau, Léa-Marie Trottier	5 000.00 \$
19	Banque de Montréal, remb. Capital et intérêts emprunt	116 779.30 \$
20	Société Ass. Autom. Immatriculation motoneige VK540, Loisirs	92.90 \$
21	Ministre des Finances, frais annuels 2016, élévateur centre paroissial, Loisirs	164.00 \$
22	Julie-Anne Perreault, cours Hiit-Zen 26-09 au 28-11, 10 participants à 75.\$, Loisirs	750.00 \$
23	Katy Grandbois, remb. Facture cadeaux fête Noël 27 nov.: 157.27\$ frais déplac. 9 au 22 nov.:207.96, Loisirs	365.23 \$
24	Lucie Langlois, hon. quilles 1er vers. saison 2016-17, Loisirs	1 750.00 \$
25	Agathe Tessier, hon. quilles 1er vers. saison 2016-17, Loisirs	1 750.00 \$
26	Patrick Auger, frais déplacements 2ième vers. incendie	200.00 \$
27	Roland Sauvageau, droit de passage 2016, Aq.SC	25.00 \$
28	Paul Sauvageau, droit de passage 2016, Aq.SC	6.00 \$
29	Régie des Alcools, des courses et des jeux, renouvellement licence 3 allées de quilles, chèque visé, Loisirs	555.00 \$
30	Caisse Desjardins, frais de service chèque visé	15.00 \$
31	Buro Plus, classeur 4 tiroirs bureau coordonnatrice	344.93 \$
32	France Thibault, ing. Préparation de l'appel d'offres en regard des plans et devis et de la surveillance de chantier et comité de sélection pour la mise aux normes Aq.PM réf: Rés.: 2016-09-26-182 (Fepteu)	6 726.04 \$
33	Air Spec, analyses de vibration, assainissement	290.32 \$
34	Marché Thibault, Mun.: 21.67\$, Loisirs: 110.45\$	132.12 \$
35	Co-Op Univert, Mun.: 967.96\$, Loisirs: 539.30\$, Inc: 30.39\$	1 537.65 \$
36	RRGM, quote-part fosses septiques 3ième vers. Réel: 169 vidanges	7 445.80 \$
37	Champagne & Matte, arp. géom. Plan de localisation, topographie, piquetage et implantation sur le lot 3928214 rampe à l'eau. Rés: 2016-09-12-174	2 270.76 \$
38	Spectralite, 2 panneaux: lieu de rassemblement et arrêt (Revenus: Maison des Pionniers: 44.09\$)	83.24 \$
39	Aréo-Feu Ltée, détecteur mouvement chaleur et équip., incendie	1 725.62 \$
40	Sports Plus St-Casimir, entretien camion, incendie	29.03 \$
41	Premier Tech Aqua, programme d'entretien UV, automne 2016	267.32 \$
42	Sani St-Basile, vidanges fosse septique Gîte de l'Écureuil et Centre Récréatif, Loisirs	727.79 \$

43	Pharmacie St-Casimir, carte cadeau Fête de Noël, loisirs	20.00 \$
44	Godin Station Service, carte cadeau Fête de Noël, loisirs: 15.00\$, essence mun.: 508.74\$	523.74 \$
45	Garage Conrad Audet, carte cadeau Fête de Noël, loisirs: 20.00\$, Essence mun.: 274.61\$, incendie: 50.77\$	345.38 \$
46	Courrier de Portneuf, ajustement contrat	107.92 \$
47	BFT Bowling, souliers quilles 179.68\$, mise au point des planteurs quilles: 740.74\$, loisirs	920.42 \$
48	Pro-Plus, produits nettoyage salle paroissiale, Loisirs	232.28 \$
49	Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur décembre et 770 calendriers cartonnés pour cueillettes des ordures 2017	1 185.07 \$
50	Dominic Tessier, frais déplacements Drummondville, 271km à 0.40	108.40 \$
51	Construction Pavage Portneuf, asphaltage Partie Rg. Ste-Anne: 35610.80\$, asphalte pour Riv. Blanche Ouest, Ste-Anne et Rte Adélarde-Laganière: 641.39\$	36 252.19 \$
52	Vohl, remise à neuf PTO faucheuse mun.: 378.27\$, fer angle pour fournaise caserne incendie: 38.15\$	416.42 \$
53	Isabelle Gaudet, maquillage et décorations biscuits, fête de Noël, Loisirs	150.00 \$
54	Énergies Sonic, huile chauffage caserne, incendie	409.35 \$
55	Commission Scolaire de Portneuf, protocole d'entente janvier à juin 2016, Bibliothèque: 1423.04\$ Mun., Gymnase: 1048.52\$, Loisirs	2 471.56 \$
56	SNC Lavalin, hon. Prof. au 26 oct. Prolongement aqueduc secteur St-Thuribe, rés: 2016-07-11-142	1 747.62 \$
57	Groupe Environnex, analyses d'eau	402.26 \$
58	Les Équipements Lapierre, réparation pied de membrane	768.38 \$
59	134619 Canada Inc. (Albert Tessier), contrat entretien chemin d'hiver, décembre: 26674.20\$, travaux voirie: 4916.76\$ et bris aqueduc: 1746.17\$ du 14 sept. au 18 nov.	33 337.13 \$
60	Technipc Informatique, installation PDF sur ordinateur bureau coordonnatrice des loisirs	17.83 \$
61	Patrick Tessier, déprédation castors 19 au 27 nov. à l'arrière de Columbia Forest.	200.00 \$
62	Ville de Donnacona, cour municipale 1 au 31 octobre	120.00 \$
63	Société Mutuelle de Prévention, hon. Prof. Élaboration programme de prévention plan d'action SST 4ième vers.	1 723.19 \$
64	Pavco, asphaltage 1ère rue et réparation Boulevard (école)	5 196.87 \$
65	WSP, hon. prof. mise aux normes Aq. PM. Étude préliminaire	11 519.21 \$
66	Distribution Robert, produits nettoyages, Mun.: 17.96\$, Loisirs: 63.85\$	81.81 \$

67	Électro-Paul. Réparer lumières bateau, Embelliss.: 445.86\$, réparer chauffage centre récréatif, Loisirs: 692.91\$, réparer valve usine filtration Aq.SC: 494.11\$	1 632.88 \$
68	Réal Huot Inc. Pièces aqueduc en réserve et pièces pour réparation bris école	1 049.00 \$
69	Les Entreprises A. Massicotte, réparations lumières de rues et à l'entrée du pont de l'église	1 981.28 \$
70	Neault Solution Environnement, vidange des boues des étangs et pompage des boues, rés: 2016-09-12-168	28 972.69 \$

**TOTAL DU MOIS: 330 749.23 \$**

Municipalité:	<b>311 419.27 \$</b>
Loisirs:	<b>12 170.29 \$</b>
Incendie:	<b>6 713.81 \$</b>
Embellissement	<b>445.86 \$</b>

ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour de décembre 2016.

René Savard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **RAPPORT DES RESPONSABLES**

M. Raymond Beaudoin dresse un bilan de la fête de Noël organisée par le service des loisirs.

M. Denis Naud dresse un bilan des activités de la bibliothèque et profite de l'occasion pour remercier les bénévoles.

M. Louis-Philippe Douville rapporte qu'une lumière de rue sur le pont de l'église est défectueuse.

Mme Danielle D. DuSablou n'a rien à signaler.

M. Robert Lépine nous résume sa participation à la Table de concertation des aînés de l'Ouest de Portneuf et profite de l'occasion pour souhaiter un joyeux Noël à tous.

M. Michel Trottier nous informe que le service de sécurité incendie a effectué cinq sorties au cours du mois de novembre. De plus, il demande que l'entrepreneur en déneigement effectue ses opérations plus fréquemment.

M. Dominic Tessier Perry nous informe de la visite effectuée chez Génératrice Drummond dans le cadre de la mise à niveau de la génératrice située à la station de pompage.

2016-12-12-238

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-12-12-239

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, dépose au conseil le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du Règlement numéro 155-2016 décrétant des travaux de réfection sur le rang Sainte-Anne et la route Adélard-Laganière prévoyant une dépense de 389 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 194 500\$ remboursable en 15 ans.

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Casimir accepte le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du Règlement numéro 155-2016.

ADOPTÉE

2016-12-12-240

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 157-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 038-2003 SUR LA RÉMUNÉRATION ET LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de modifier le dernier paragraphe du Règlement numéro 038-2003 concernant l'indexation du traitement des élus municipaux ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller Denis Naud à la séance régulière du conseil tenue le 14 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 157-2016 soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-12-12-241

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SAINTE-ANNE ET DE LA ROUTE ADÉLARD-LAGANIÈRE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public relatif aux travaux dans le cadre des travaux de réfection du rang Sainte-Anne et de la route Adélar-Laganière;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres public;

ADOPTÉE

2016-12-12-242

**QUOTE-PART 2017 À LA MRC DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Casimir est dans l'obligation de contribuer au budget de la MRC de Portneuf;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de St-Casimir accepte de verser sa quote-part à la MRC de Portneuf pour l'année 2017 au montant de 74 989\$;

ADOPTÉE

2016-12-12-243

**PRIX DES LOYERS ET LOCATION DE SALLE POUR 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'il est de mise de revoir annuellement le prix des loyers et des locations de salle;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le prix des loyers et des locations de salle pour l'année 2017 soient les suivants :

- Club de l'Âge d'Or : Gratuit;
- Cercle des Fermières : Gratuit;
- Grande Salle : Pour les résidents; 80.00\$ taxes incluses pour une demi-journée et 160.00\$ taxes incluses pour la journée. Pour les non-résidents; 160.00\$ taxes incluses pour la journée;
- Salle avec service de bar : 115.00\$ taxes incluses;
- Grande Salle pour vendre (activités commerciales de l'extérieur) : 385.00\$/jour taxes incluses. Pour les organismes à but non lucratif de la municipalité qui ne paient pas de loyer à la municipalité, un montant de 60.00\$ taxes incluses sera chargé pour la location de la grande salle.
- Gîte de l'Écureuil : 120.00\$ taxes incluses pour les résidents et 155.00\$ taxes incluses pour les non-résidents.

Pour toute location de salle un dépôt représentant 50% du coût de la location sera exigé lors de la réservation.

Le permis de boisson est au frais des utilisateurs. Un montant de 13.00\$ taxes incluses sera ajouté au frais de location pour couvrir les droits de licence de la SOCAN à l'exception des réunions tenues après les funérailles.

L'encaissement du dépôt par la municipalité confirme la réservation et celui-ci n'est pas remboursable en cas d'annulation.

ADOPTÉE

2016-12-12-244

**PRIX POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE BALLE EN 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'il est de mise de revoir annuellement le prix de location du terrain de balle;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les prix pour la location du terrain de balle pour l'année 2017 soient les suivants :

- Terrain de balle : 25.00\$ la partie taxes incluses (services compris, arbitrage non compris) payable en 2 versements, le premier avant le début de la saison et le deuxième au plus tard le 15 juillet 2017;



- Séries : 25.00\$ la partie taxes incluses (services compris, arbitrage non compris) payable avant chaque partie;
- Tournois : 210.00\$ taxes incluses (service compris, arbitrage non compris) payable avant le début du tournoi;
- Terrain de tennis : L'utilisation du terrain de tennis sera gratuite pour l'année 2017;
- Terrain de volleyball : L'utilisation du terrain de volleyball sera gratuite pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2016-12-12-245

**DEMANDE DE SUBVENTION : FÊTE DE LA PÊCHE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre de l'organisation de cette activité;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la coordonnatrice des loisirs, Madame Katy Grandbois, est autorisée à formuler une demande d'aide financière au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour et au nom de la municipalité de St-Casimir dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

ADOPTÉE

2016-12-12-246

**DEMANDE À « PÊCHE EN HERBE »**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre de l'organisation de cette activité;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la coordonnatrice des loisirs, Madame Katy Grandbois, est autorisée à formuler, pour et au nom de la municipalité de St-Casimir, une demande à la Fondation de la faune du Québec pour la fourniture d'accessoires de pêche.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-CASIMIR**

Le code prévoit que tout don ou toute marque d'hospitalité, dont la valeur est de 200\$ et plus, doit faire l'objet d'une déclaration écrite auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité.

À cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations annuelles des membres du conseil.

2016-12-12-247

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2017 ET  
AUTORISATION À SIÉGER AUX INSTANCES DE LA MRC DE  
PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut en vertu de l'article 116 du Code municipal nommer un maire suppléant;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution doit être adoptée afin d'autoriser le maire suppléant à siéger aux instances de la MRC de Portneuf lorsque le maire est dans l'impossibilité de le faire;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** madame la conseillère Danielle Duchesneau DuSablou soit nommée maire suppléant pour l'année 2017;

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir autorise le maire suppléant, Mme Danielle D. DuSablou à siéger, en l'absence du maire, aux comités de travail et aux séances publiques de la MRC de Portneuf pour 2017.

ADOPTÉE

2016-12-12-248

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil souhaitent créer des emplois d'été pour étudiants en 2017;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QU'UNE** demande d'aide financière soit adressée à Emploi d'été Canada pour trois (3) postes d'animateurs de terrain de jeu;

**QUE** M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-12-12-249

**VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2016 POUR LE LOCAL DES  
JEUNES À CONCERT'ACTION PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont favorables à verser la contribution municipale au prorata des mois d'opération du local des jeunes en 2016;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE VERSER** la somme de 6 875\$ à Concert'Action Portneuf représentant onze douzième (11/12) de la somme budgétée de 7 500\$ pour l'opération du local des jeunes en 2016.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-70150-519 « Local des jeunes ».

ADOPTÉE

2016-12-12-250

**AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR SERVICES NON SPÉCIFIQUEMENT DÉCRITS AU MANDAT / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'adjudication de ce mandat (voir résolution 2016-11-07-202) il y a lieu d'ajuster la provision pour services non spécifiquement décrits au mandat pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux du projet de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUGMENTER** la provision pour services non spécifiquement décrits à ce mandat de 10 000\$ à 16 250\$.

**D'IMPUTER** cette dépense au règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

2016-12-12-251

**SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE DEMANDER** au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

**DE DEMANDER** que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

**DE DEMANDER** qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

**DE DEMANDER** que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

ADOPTÉE

2016-12-12-252

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS /ÉLIMINATION DES NIDS-DE-POULE À L'ENTRÉE NORD DU PONT DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT** que le pont de l'église (P-06073) situé sur la route 354/363 est la porte d'entrée de nombreuses municipalités situées au nord de Saint-Casimir;

**CONSIDÉRANT** que l'entrée nord de ce pont est fortement sollicitée par les véhicules lourds et que des contraintes énormes se font sentir sur le pavage lorsque ceux-ci exercent leurs manœuvres pour circuler sur ledit pont;

**CONSIDÉRANT** qu'une multitude de nids-de-poule sont présents à cet endroit de manière chronique malgré les réparations temporaires effectuées par le ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité fait souvent l'objet de blâme en regard de cette situation;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont exaspérés de cette situation qui perdure depuis plusieurs années;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir demande au ministère des Transports du Québec d'effectuer une intervention majeure à la sortie nord du pont de l'église (P-06073) afin d'enrayer le problème récurrent de nids-de-poule;

**QU'ADVENANT** que les travaux requièrent la fermeture du pont, la municipalité de Saint-Casimir autorise le ministère des Transports à détourner uniquement la circulation automobile via le pont des Lefebvre, le chemin de l'Île Grandbois et la rue Tessier Est;

**QUE** le ministère des Transports s'engage à réparer, à ses frais, les infrastructures de détournement endommagées (pont et routes) à la suite de la réalisation de travaux.

ADOPTÉE

2016-12-12-253

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE LECTURE POUR LES RÉSEAUX AQSC ET AQPM**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'acheter des équipements de lecture pour permettre la vérification de la qualité de l'eau des deux réseaux d'aqueducs;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE PROCÉDER** l'achat d'un (1) testeur de pH, d'un (1) turbidimètre et de deux (2) colorimètres chlore libre et total pour la somme de 2 759\$ (plus taxes) de la compagnie Laval Lab de Montréal et ce, tel que décrit dans leurs soumissions du 2 et 5 décembre dernier.

**D'IMPUTER** 50% de cette dépense au poste 02-41300-521 « Entretien et réparation du réseau AQSC » et 50% au poste 02-41310 521 « Entretien et réparation du réseau AQPM ».

ADOPTÉE

2016-12-12-254

**ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR À LA FQM**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adhérer à nouveau à la FQM;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** renouveler l'adhésion de la municipalité pour 2017 à la FQM pour un montant de 1 522.62\$ (avec taxes).

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-11000-494 « Association et abonnement ».

ADOPTÉE

2016-12-12-255

**DEMANDE DE COMMANDITE / 100<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ SAINT-CASIMIR 2000**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal désirent souligner le travail des bénévoles de cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir accepte de verser un montant de 100\$ au Comité Saint-Casimir 2000;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 11000 493 « Réceptions ».

ADOPTÉE

2016-12-12-256

**DEMANDE DE COMMANDITE / 14<sup>E</sup> ÉDITION DU FFPE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal désirent soutenir l'organisation de ce festival;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir accepte de verser un montant de 500\$ à Rendez-vous culturels de Saint-Casimir en regard de l'organisation de la 14<sup>e</sup> édition du FFPE.

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir accepte aussi de contribuer en biens et services en permettant, du 21 au 29 avril 2017, l'utilisation de la grande salle, de la cuisine et de la salle de réunion du conseil (pour la délibération du jury) en plus de la possibilité de faire des photocopies au bureau municipal.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 62100 345 « Promotion industrielle et touristique ».

ADOPTÉE

2016-12-12-257

**DEMANDE DE COMMANDITE / NOËL DU PAUVRE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal désirent soutenir les familles moins favorisées de la communauté;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer pour un montant de 100\$ au Noël du Pauvre;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2016-12-12-258

**EMBAUCHE DES SURVEILLANTS À LA PATINOIRE ET AU GÎTE DE L'ÉCUREUIL**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture prochaine de la patinoire et du Gîte de l'Écureuil pour la saison hivernale;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** mesdames Tania Guay et Huguette Trottier soient engagées pour la saison 2016-2017, soit du 27 décembre 2016 au 12 mars 2017, à titre de préposée à l'accueil au Gîte de l'Écureuil au salaire de 10.75\$ de l'heure +4% vacances et ce, selon les besoins du service.

**DE** leur indiquer qu'elles seront responsable de l'accueil, de la collecte et du contrôle des inscriptions, de l'entretien de la bâtisse ainsi que de la sécurité du site;

**QUE** mesdames Caroline Perron et Huguette Trottier ainsi que messieurs Gabriel Leduc et Johannot Allard soient engagés pour la saison 2016-2017, soit du 26 décembre 2016 au 12 mars 2017, à titre de préposé à l'accueil à la patinoire au salaire de 10.75\$ de l'heure +4% vacances et ce, selon les besoins du service.

ADOPTÉE

2016-12-12-259

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / AFFICHES POUR IDENTIFIER LA ZONE DE PROTECTION AQPM ET AQSC**

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entreprises ont déposé leurs offres de la manière suivante :

Entreprise	Quantité	Total (plus taxes)
Lettrage Michel Durivage	50	1 200\$
Signoplus	50	775\$

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Signoplus de Trois-Rivières, pour la somme de 775\$ (plus taxes);

**D'IMPUTER** cette dépense à 50% au poste budgétaire 02 41200 521 «Entretien et réparation de la prise d'eau » et à 50% au poste budgétaire 02-41310 521 « Entretien et réparation réseau AQPM ».

ADOPTÉE

**DIVERS**



2016-12-12-260

**DEMANDE POUR LES SERVICES D'UN MÉDECIN DE FAMILLE  
DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR**

**CONSIDÉRANT** le récent décès du docteur Gaétan Doucet;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe une sérieuse problématique en regard du renouvellement des prescriptions des patients qui étaient suivis par le Dr Doucet;

**CONSIDÉRANT** que le suivi des dossiers des patients est suspendu et que cette situation fragilise davantage la santé de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble de cette situation demande une attention immédiate de la part des autorités du CIUSSS de la Capitale- Nationale;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal demande au CIUSSS de la Capitale-Nationale d'affecter rapidement un médecin de famille dans la municipalité de Saint-Casimir;

**DE** mandater formellement le maire, M. Dominic Tessier Perry, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, afin de trouver une solution à cette problématique;

**QU'UNE** copie de cette résolution soit adressée au président directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale, M. Michel Delamarre, au docteur Gilles Hamel et au député de Portneuf, M Michel Matte.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h15.

René Savard,  
Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier  
Maire